

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS359

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« elles »,

le mot :

« ces entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.